

Conseil Municipal Ordinaire

Vendredi 24 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt quatre mars à dix huit heures trente,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : CARON Olivier, DEJEAN Christian, DEJEAN Clément, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MOURGUES Ludovic, SALATHE Louise et VERDIER Nicole.

Absent excusé : ROUSSET Charly,

Absents excusés avec pouvoir : GRANIER Pierre pouvoir à MARTIN Jacqueline, MAZEL Marcelle pouvoir à VERDIER Nicole,

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est DEJEAN Clément

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du seize décembre deux mille seize, par le maire.

5° Questions diverses : Vœux 2017 : Ginette LAFONT précise que le goûter n'était pas à la charge du budget communal mais offert par les conseillers.

Les conseillers présents lors de ces conseils municipaux adoptent le compte rendu à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1°/ Compte administratif et compte de gestion M14 2016,
- 2°/ Affectation de résultat M14,
- 3°/ Compte administratif et compte de gestion M 49 2016,
- 4°/ Affectation de résultat M49,
- 5°/ Evolution indice terminal servant au calcul des indemnités des élus,
- 6°/Convention Pont du Gard,
- 7°/ Représentation aux commissions Ales Agglo,
- 8°/Regroupement commune (possibilités, 1er contact),
- 9°/ Questions diverses.

1°/ Compte administratif et compte de gestion M14 2016

La commission finances s'est réunie en date du vendredi 17 mars 2017 et a travaillé sur les résultats de l'année 2016.

Les documents nécessaires aux votes de ce jour ont été envoyés aux conseillers avec la convocation de ce conseil municipal.

Ludovic MOURGUES, maire, présente le compte de gestion 2016, établi par le trésor public et le compte administratif 2016, établi par la commune.

La présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ces documents retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 82 484.25 €

Dépenses : 79 840.86 €

Excédent : + 2 643.39 €

Excédent reporté de 2015 : +17 960.78 €

Excédent total de clôture : + 20 604.17 €

Section d'investissement

Recettes : 13 764.54 €

Dépenses : 6 568.68 €

Excédent : + 7 195.86 €

Déficit reporté de 2015 : + 7 173.55 €

Excédent total de clôture : + 14 369.41 €

Excédent cumulé des deux sections : 34 973.58 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2016 adopté par délibération du conseil municipal du 15 avril 2016,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par la receveuse municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune exécuté par Ludovic MOURGUES,

Ludovic MOURGUES, ne prend pas part au vote, et sort de la salle,

Jacqueline MARTIN met au vote le compte de gestion et le compte administratif 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver, le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 du budget principal M14 de la commune.

Le maire fait part qu'il a rencontré Mme Chabert le lundi 17 mars 2017 en présence de Jacqueline MARTIN, 1^{ère} adjointe et de Magali SENECAI, secrétaire afin de faire le point sur la situation financière de la commune, voici le bilan présenté par Mme Chabert :

« Les recettes de fonctionnement ont retrouvé en 2016 un niveau similaire à celui de l'année 2014, à hauteur de 73 261 €, ce qui permet de revenir à un montant de 586 €/habitant contre 521 €/habitant l'année précédente.

Le redressement significatif des recettes de fonctionnement provient donc d'une part d'une augmentation des recettes perçues au titre des attributions de compensation (+ 6 447 €) et d'autre part de l'amélioration des produits courants, notamment les revenus des immeubles (+ 1 155 €).

Alors que les dépenses de fonctionnement se maintenaient à un niveau assez stable depuis 2012 (87 833 € en 2014 ; 90 233 € en 2015), elles affichent un fléchissement très net en 2016 et se chiffrent à 70 618 €, soit 563 €/habitant, à un niveau très inférieur à la moyenne des communes similaires en 2015.

Les charges financières augmentent de façon prévisible, suite à la réalisation de l'emprunt.

La réduction des charges de fonctionnement s'explique :

- *par une diminution d'environ 10 % des charges de personnel,*

- par une réduction des autres charges (- 3 569 € d'indemnités ; - 2 276 € de contributions),
- par une réduction des charges générales (- 2 223 € de locations ; - 2 000 € de maintenance ; - 1 400 € d'assurances ; - 1 900 € de fêtes et cérémonies ; - 2 733 € d'autres services). »

Concernant l'endettement de la commune : voici les indications données par la trésorerie :
 « Alors que le poids du remboursement de la dette avait progressivement diminué de 2011 à 2014, la souscription d'un emprunt en 2015 a ramené l'endettement de la commune à un niveau élevé et annihilé toute marge de manœuvre en terme de financement long terme.

L'endettement passe de 155 923 € en 2015 à 149 355 € en 2016, soit 1 195 €/habitant, sachant que la moyenne départementale ou régionale se situe aux alentours de 600 €/habitant.

Compte tenu de l'annuité de la dette, une amélioration significative du ratio d'endettement ne peut être attendue avant trois ou quatre ans, sous réserve d'un maintien du niveau des recettes de fonctionnement. »

2° / Affectation de résultat M14

Affectation du résultat suite au Compte Administratif 2016 sur le Budget Principal 2017 M14.

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M14 pour l'année 2016 :

Fonctionnement : Excédent total de clôture : + 20 604.17 €

Investissement : Excédent total de clôture : + 14 369.41 €

Au vu des résultats,

Considérant que la section d'investissement est excédentaire,

Ludovic MOURGUES, maire, propose, de ne pas affecter, une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2017 :

et de reporter, au budget 2017,

en section de fonctionnement au 002 (recettes) le montant de 20 604.17 €

en section d'investissement au 001 (recettes) le montant de 14 369.41 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'accepter la proposition de Ludovic MOURGUES,

De ne pas affecter de résultat de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2017.

3° / Compte administratif et compte de gestion M 49 2016,

Ludovic MOURGUES, maire, présente le compte de gestion 2016, établi par le trésor public et le compte administratif 2016, établi par la commune.

La présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ces documents retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 18 636.82 €

Dépenses : 19 445.47 €
Déficit : - 808.65 €
Excédent reporté de 2016 : + 32 615.06 (-252.82 affectation 2016) = 32 362.24 €
Excédent total de clôture : + 31 806.41 €

Section d'investissement

Recettes : 8 813 €
Dépenses : 16 148.65 €
Déficit : - 7 335.65 €
Déficit reporté de 2015 : - 252.82 €
Déficit total de clôture : - 7 588.47 €

Excédent cumulé des deux sections : + 24 217.94 €.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,
Vu le budget primitif 2016 adopté par délibération du conseil municipal du 15 avril 2016,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par la receveuse municipale,
Vu le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune exécuté par Ludovic MOURGUES,

Ludovic MOURGUES ne prend part au vote, et sort de la salle,
Jacqueline MARTIN met au vote le compte de gestion et le compte administratif 2016,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,
D'approuver le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2016 du budget de l'eau M49.

4° / Affectation de résultat M49,

Les articles L.2311-5, R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M49 pour l'année 2016 :

Fonctionnement : Excédent total de clôture : + 31 806.41 €

Investissement : Déficit total de clôture : - 7 588.47 €

Au vu des résultats, considérant que la section d'investissement est déficitaire,
Ludovic MOURGUES, maire, propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2017 : d'un montant de 7 588.47 € au 1068 (titre de recette en investissement sur BP 2017), et de reporter au budget 2017 :

en section de fonctionnement au 002 (recettes) le montant de 24 217.94 €,

en section d'investissement au 001 (dépenses) le montant de 7 588.47 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'accepter la proposition de Ludovic MOURGUES,

D'affecter de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2017, le montant de 7 588.47 €, par l'émission d'un titre de recette au compte 1068.

5°/ Evolution indice terminal servant au calcul des indemnités des élus,

Le calcul des indemnités de fonction des élus a changé à compter du 1^{er} janvier 2107 suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique (de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017 puis 1027 au 1^{er} janvier 2018).

La délibération prise en date du 10 juin 2016 faisait référence à l'indice 1015, Il convient de délibérer afin d'autoriser le paiement de ces indemnités suivant l'évolution de l'indice terminal servant au calcul des indemnités des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'Autoriser le paiement des indemnités des élus suivant l'indice terminal servant au calcul des indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2017.

6°/Convention Pont du Gard,

Depuis 2012, l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du pont du Gard a mis en place une convention de partenariat avec les communes du département.

Celle-ci autorise, en contrepartie de la communication et de la promotion du site du pont du Gard faites par les communes gardoises, la remise d'une carte gratuite d'accès annuelle à chaque famille résidant à l'année dans les dites communes signataires.

Compte tenu de la nouvelle politique tarifaire mise en place à compter du 1^{er} janvier 2017, le conseil d'administration de l'EPCC a, dans sa séance du 16 décembre 2016, fixé de nouvelles modalités d'accès au site du Pont du Gard pour les gardois. Désormais, il ne sera plus question d'une carte d'abonnement par foyer, mais d'un accès gratuit par personne sur présentation d'une pièce d'identité et d'un document justifiant de leur domicile dans les communes gardoises partenaires. Ainsi la convention conclue avec notre commune est résiliée. La nouvelle convention d'engagements réciproques entre les communes gardoises et l'EPCC du Pont du Gard fixe les nouvelles modalités.

Afin que les administrés de la commune puissent bénéficier d'un accès gratuit il convient de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'Autoriser le maire à signer cette convention.

7°/ Représentation aux commissions Ales Agglo,

Ludovic MOURGUES fait part que 25 commissions ont été créées au sein d'Alès Agglo.

Les membres des 25 commissions permanentes ont été désignés par délibération C2017_05_08 en date du 9 février 2017.

Ste Croix de Caderle a choisie d'être représentée dans 5 commissions :

- 4. Ruralité et agriculture,
- 14. Voirie d'intérêt communautaire -Eclairage public - Mobilité,
- 16. Assainissement collectif et non collectif,
- 18. Finances et fonds de concours,
- 25. Chemin de randonnée.

En vertu de l'article L5211-40-1 du CGCT, la participation de conseillers municipaux des communes membres peut être prévue à ces commissions.

Chaque commune peut, par courrier adressé au Président, désigner 1 conseiller municipal qui remplacera de manière définitive et permanente l' élu communautaire désigné.

Ce courrier doit comprendre :

- le nom et le prénom du conseiller et son adresse mail
L' élu communautaire continuera à recevoir, pour information, les convocations à ces commissions.
Ce remplacement a pour vocation de permettre un meilleur suivi des commissions et une meilleure connaissance des dossiers par les élus.
Concernant ces 25 commissions permanentes, un plafond de 20 membres par commission était fixé mais il est largement dépassé.
Le maire propose de rester membre en tant qu' élu communautaire aux commissions :

14. Voirie d' intérêt communautaire, Eclairage public, Mobilité,
18. Finances et fonds de concours,

Et il propose aux conseillers d' être remplacé, suivant leurs compétences aux commissions suivantes :

4. Ruralité et agriculture,
16. Assainissement collectif et non collectif,
25. Chemin de randonnée.

Le conseil municipal, Désigne, les conseillers municipaux suivant :

4. Ruralité et agriculture : Christian DEJEAN
16. Assainissement collectif et non collectif : Olivier CARON
25. Chemin de randonnée : Jacqueline MARTIN

Prochaines réunions :

Mardi 04 avril 2017 : Commission Ruralité et agriculture,
Jeudi 18 mai 2017 : Commission Assainissement collectif et non collectif.

Christian DEJEAN est intéressé par la commission :

20. Territoire numérique, nouvelles Technologies, au vu des préoccupations engendrées par les difficultés de notre réseau téléphonique et internet.

Ludovic MOURGUES se renseigne pour pouvoir intégrer cette commission.

8°/Regroupement commune (possibilités, 1er contact),

Ludovic MOURGUES fait part des informations données lors d' une réunion de travail avec les élus de Ste Croix le 17 mars 2017 :

- *Au printemps 2016 un 1er contact avait été pris avec St Jean du Gard - réunion initialement prévue avec St Jean du G., Corbes et Thoiras mais Ste Croix a été absente.*

Rencontre aussi avec Lasalle mais à ce moment-là, la situation financière de la commune était pénalisante.

- *Le 24 février 2017, une rencontre a eu lieu pour un premier contact avec 5 maires : Ste Croix de Caderle, Corbes, Saint Bonnet de Salendrinque , Vabres et Thoiras.*

A cette date, seul Corbès et Thoiras avait déjà évoqué en conseil ce projet de regroupement de commune.

Les 3 autres communes vont le présenter prochainement. Une fois cette étape accomplie par tous, un rendez-vous avec la sous-préfecture sera à programmer.

Ludovic MOURGUES fait part qu' il est nécessaire dans un 1er temps de faire un état des lieux (fiscalité/réseau d' eau/personnel...) et aussi de rencontrer des communes qui ont déjà fait la démarche de créer une commune nouvelle afin d' avoir un avis sur les avantages et les inconvénients.

Ginette LAFONT précise qu' il faut par la suite avoir un projet commun.

Ludovic MOURGUES est d' accord il faudra voir les points communs et les différences.

Christian DEJEAN fait part qu'il faudra aussi regarder le sujet de l'urbanisme.
Olivier CARON soulève le sujet de la représentativité des élus dans une nouvelle commune.

Ludovic MOURGUES rappelle que le projet de créer une commune nouvelle, est liée à la situation financière qui ne permet plus de « continuer » à exister seule. Un choix s'impose, il faut le réfléchir avant que la préfecture n'impose notre devenir.

Louise SALATHE fait part qu'elle a rencontré des élus de Soudorgues, lors d'une rencontre au Parc National des Cévennes, et les élus de Soudorgues souhaitent rester le plus longtemps possible indépendant.

Le conseil municipal propose de travailler ce sujet en réunion de travail afin de faire l'état des lieux, et propose de ne pas solliciter tout de suite la préfecture avant d'avoir un dossier à présenter avec les volontés des élus. Lors de cette réunion de travail il sera désigné une commission restreinte pour avancer sur le sujet.

Clément DEJEAN demande s'il est possible de faire les réunions en dehors de la semaine ou plus tard en soirée.

9° Questions diverses

- **L'association la Festo del País** organise la journée randonnée le dimanche 04 juin. Le loto s'est bien passé.

- **L'association Les Amis du Temple** : l'assemblée générale a eu lieu le samedi 11 mars 2017, la programmation des concerts est en cours pour l'été 2017. L'association demande la possibilité d'ouvrir une fenêtre pour mieux aérer la chapelle en cas de forte chaleur.

Ludovic MOURGUES présente ce que Christian GRAILLON, employé communal souhaite faire pour un moindre coût.

Le conseil municipal est favorable à l'ouverture de la fenêtre côté cimetière.

- **Plaintes sur divagation de chiens** : Ludovic MOURGUES fait part qu'il a reçu à plusieurs reprises des plaintes en mairie pour la divagation de chiens sur la commune. Il fait part qu'à ce sujet il a fait un courrier de rappel à la règlementation aux propriétaires.

TOUR DE TABLE

- **La Festo del País** : Nicole VERDIER fait part que l'association a fait un don, fin 2016, de 100 € à la commune.

Ludovic MOURGUES remercie l'association pour ce don spontané, et confirme qu'un courrier de remerciement a été envoyé à l'association pour ce don.

- **SIAEP de Lasalle** : Olivier CARON, délégué au SIAEP de Lasalle fait part qu'il était présent ce jour, avec Ginette LAFONT au conseil syndical, pour le vote du compte administratif 2016.

Une réunion de travail va être organisée sur le sujet du transfert du réseau.

- **Culture sans OGM/Parc National des Cévennes** : Louise SALATHE s'est rendue à une réunion au Parc National des Cévennes le thème était l'urbanisme en milieu rural et fera un compte rendu qu'elle transmettra aux conseillers.

Elle propose de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le sujet de la culture sans OGM.

- **Location atelier municipal** : Dans le cadre des recherches de recettes supplémentaires, Louise SALATHE soumet l'idée de mettre l'atelier municipal en location pour des artisans par exemple.

Ludovic MOURGUES fait part qu'il faudra, le cas échéant, trouver un autre lieu de remplacement.

Ginette LAFONT indique qu'il faut d'abord se renseigner sur ce qu'on peut faire exactement avec l'atelier (location, vente).

- **Nouvelle commune** : Christian DEJEAN demande qu'un calendrier prévisionnel soit mis en place pour ce projet.

Ludovic MOURGUES propose de fixer une commission finances pour la préparation du BP 2017 et le prochain conseil municipal.

Samedi 08 avril 2017 à 10 h00 commission finances.

Vendredi 14 avril 2107 à 20 h00 conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h50.

-